



11 septembre 2008 : le jeudi noir du mouvement étudiant!

Sherbrooke, le 17 septembre 2008 – **Le REMDUS s'oppose farouchement au projet de la ministre Courchesne qui ouvre la porte à la déréglementation des frais de scolarité pour médecine, administration, génie, droit, informatique, mathématiques et sciences. Cela signifie concrètement que les universités pourraient se voir accorder le droit de facturer à leur guise les étudiantes et les étudiants provenant de l'extérieur du pays pour étudier dans ces disciplines. Le REMDUS dit non et l'annonce à tous ses membres!**

Le jeudi 11 septembre 2008 semble être une journée sombre pour le mouvement étudiant. En effet, le controversé projet de gouvernance de la ministre Courchesne est accompagné d'une mesure qui pourrait faire très mal aux étudiantes et aux étudiants internationaux du Québec, la déréglementation des frais de scolarité dans certaines disciplines bien ciblées. Médecine, administration, génie, droit, informatique, mathématiques et sciences ont été sélectionnées à des fins de déréglementation, ce qui signifie que les universités pourraient se voir accorder le droit de facturer à leur guise les étudiantes et les étudiants provenant de l'extérieur du pays pour étudier dans ces disciplines. Selon Christelle Lison, présidente du REMDUS, « Dans de telles circonstances, le gouvernement pourra aisément refuser de financer les universités, argumentant qu'elles ont le libre choix d'augmenter certains frais d'admission. Ces dernières n'auront alors d'autre choix que de suivre cette recommandation pour obtenir le soutien du ministère, de la même façon que cela s'est produit avec la récente hausse de 10 % des frais différenciés ». Le parti libéral ne peut plus cacher son projet d'« avenir » concernant l'éducation... une hausse de frais tout azimut dans la perspective d'une réduction constante des obligations de l'État en matière d'éducation. Le REMDUS s'oppose farouchement à cette façon de concevoir le financement de l'éducation supérieure au Québec!

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du Québec s'est d'ailleurs prononcé, par voix de communiqué, à l'encontre de ce projet de la ministre, et ce pour plusieurs raisons. La première réticence concerne la prévisibilité des coûts pour les étudiantes et les étudiants internationaux qui viennent étudier au Québec et qui, selon le comité, devraient être informés un an à l'avance des coûts qui leur seront facturés pour les trois années d'études à venir. La seconde se rapporte à l'accessibilité financière des étudiantes et des étudiants provenant de l'international qui n'ont généralement pas droit au programme d'aide financière du Québec. En adoptant de telles mesures, le gouvernement irait donc à l'encontre des recommandations de ses propres instances.

Considérant que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants internationaux viennent à Sherbrooke pour étudier aux cycles supérieurs, le REMDUS est contre ce genre de discrimination, totalement inadmissible. Plusieurs problèmes sont d'ailleurs liés à l'application d'une telle mesure. Il faut premièrement penser aux étudiantes et aux étudiants nouvellement admis dans une université québécoise et pour qui les conditions d'admission vont changer en cours de route.

Il faut que le gouvernement cesse immédiatement de considérer les étudiantes et les étudiants internationaux comme une solution au financement du système d'éducation. Ces mesures discriminatoires ne pourront jamais régler à long terme les problèmes de sous-financement chronique de l'éducation au Québec. Il faudra tôt ou tard se questionner sur la place des universités dans la société et sur la façon dont nous devons collectivement financer l'éducation au Québec.